Déclaration liminaire UNSA

CSA-M du 3 et 4 novembre 2026

Madame la Secrétaire générale,

Nous arrivons à la fin de la mandature 2023-2026. Si le dialogue social a été conséquent et les échanges, selon nous, constructifs, nous ne pouvons que constater que trop peu d'avancées positives se sont concrétisées et que le climat professionnel des agents ne s'est pas amélioré.

Le bilan de la mandature

Cette mandature a été porteuse d'accords ministériels : égalité professionnelle et Protection Sociale Complémentaire. Le ministère a aussi été dans les premiers à mettre en place la prévoyance. Pour l'UNSA, les accords ministériels sont un exemple de dialogue social positif.

L'UNSA a pris pleinement sa part en négociations et en assumant de signer les accords. Pour le futur, nous ambitionnons de meilleurs tarifs, une plus juste contribution entre certaines catégories dont certaines dépassent le plafond de la sécurité sociale ainsi qu'une vigilance sur la prévoyance.

Sur la rémunération, l'UNSA regrette une nouvelle fois une revalorisation de l'IFSE très axée sur la catégorie A et l'administration centrale. Certes, des progrès ont été réalisés pour l'équité entre filières administrative et technique. Nous souhaitons rouvrir ce dossier avec une négociation rapidement engagée sur ce sujet en 2027 et une plus juste répartition vers les services déconcentrés et les catégories B et C.

Sur le climat professionnel, entre réforme de la PAC, accumulation des crises sanitaires, agricoles et climatiques, agressions d'agents publics et surcharge permanente des services déconcentrés, notamment les Services Économie Agricole (SEA) et les Services Santé et Protection Animale (SPA), les services sont en tension permanente et le moral vacille : inquiétude face au manque de moyens humains et matériels, crainte de nouvelles crises débouchant sur des promesses politiques sans financement et moyens suffisants.

Nous pouvons relater les signaux d'alerte qui persistent notamment via les DDT, pour exemple la DDT des Vosges nous alarme sur l'épuisement des équipes : programmation PAC 2023-2027 absorbée à moyens constants, défaillances d'ISIS-Telepac, instruction soudaine des terres à disposition en 2025, sécheresse de 2026 révélant les insuffisances de l'IA du système 3STR, dispositifs exceptionnels imposés dans l'urgence. Les risques psychosociaux touchent désormais toute la chaîne hiérarchique. **Pour les citer : « À ce stade, la résilience ne suffit plus »**.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
Ministère de l'agro-alimentaire de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire 78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP Tel 01.49.55.43.05

https://unsa-agriculture.fr – https://unsa-sea.fr

unsa.masa@agriculture.gouv.fr

Si l'adaptation des missions/moyens relève du CSA Forêt Agriculture, la fatigue touche tous les services de DDT, DDPP/DDETSPP, DRAAF, DAAF. Rappelons que le bien-être au travail des agents et la gestion globale des moyens relève de ce CSA.

Face aux difficultés, le ministère a certes mis en place l'Indemnité de Gestion de Crise (IGC) et pallié à certaines difficultés de procédures et d'outils numériques. C'est un mieux, mais insuffisant. Les moyens sont temporaires et l'effort de gestion de l' « après » repose sur des agents déjà en place qui s'épuisent. Pire, la reconduction de l'IGC pour les prochaines crises n'est même plus garantie !

Un dernier regret également à la fin de cette mandature, c'est l'absence de signature par notre ministre de la charte de l'Autre Cercle qui aurait permis de mettre en œuvre des actions pour lutter contre les discriminations.

Les alertes de l'UNSA

Canicule, protection des agents et santé, sécurité au travail. Les conditions de travail en période de canicule touchent aussi bien les agents de terrain que les personnels en poste dans des locaux mal adaptés à ces épisodes de chaleur extrême. À cela s'ajoutent le manque criant de médecine du travail et un suivi insuffisant des personnels. Ces carences, conjuguées aux surcharges permanentes, nous font craindre une accentuation des risques psychosociaux que nous ne pouvons accepter.

A cela s'ajoute aussi la hausse des agressions dont le drame du lycée agricole d'Antibes, qui a conduit à un groupe de travail dédié à la protection des agents. L'UNSA revendique une plus grande action en faveur de la sécurité, la santé au travail avec des moyens suffisants en prévention.

Il nous parait important aussi que des investissements soient prévus en priorité pour mieux traverser les crises climatiques.

Le gouvernement a présenté, le 26 octobre, ses réponses aux mobilisations de la jeunesse. Elles concernent l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur. Elles ne disent rien de l'enseignement agricole public. Nous demandons qu'il ne soit pas oublié.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
Ministère de l'agro-alimentaire de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire 78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP Tel 01.49.55.43.05

https://unsa-agriculture.fr – https://unsa-sea.fr

unsa.masa@agriculture.gouv.fr

En effet :

1. La LOSARGA fixe un cap : les moyens doivent suivre

La loi d'orientation et d'avenir agricoles fixe l'objectif de 30 % de diplômés en plus d'ici 2030. Le projet de loi de finances pour 2027 prévoit **+46 emplois** pour l'enseignement agricole, à répartir entre le public et le privé. C'est une première étape. **Elle est insuffisante** au regard de l'objectif de la loi. Dans le même temps, la dotation globale de fonctionnement des lycées publics baisse, quand les moyens de fonctionnement du privé continuent d'augmenter (11M€ pour les MFR et 17M€ pour le CNEAP et l'UNREP).

2. Des annonces côté ÉN que nous portons, mais qui s'arrêtent à la porte de notre ministère

Le gouvernement annonce l'annulation des suppressions de postes dans le second degré et 500 postes d'enseignants supplémentaires, une revalorisation des milieux de carrière des enseignants, un plafond de 28 élèves en seconde générale et technologique, 500 postes de psychologues, d'infirmiers et d'assistants sociaux en 2027, 15 000 places supplémentaires après le bac, des prêts pour le bâti scolaire et l'indexation des bourses sur l'inflation.

Ces sujets, nous les portons depuis des années avec l'UNSA Éducation. Nous prenons acte de ce premier résultat. Mais les jeunes de l'enseignement agricole public ont les mêmes attentes que ceux de l'Éducation nationale : des remplacements assurés, des bâtiments adaptés, des personnels de santé et du social, une orientation qui ait les moyens de fonctionner. Ils sont formés dans nos lycées, nos CFA, nos CFPPA et dans l'enseignement supérieur agricole. **Aucune de ces annonces ne les cite.**

L'issue de la discussion budgétaire est à nouveau très incertaine cette année. À ce stade, nous n'avons qu'une seule certitude : certaines des mesures côté ÉN sont gagées sur les crédits du programme 143. Même si les auteurs des amendements appellent le Gouvernement à lever le gage, cette rédaction n'en demeure pas moins troublante.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
Ministère de l'agro-alimentaire de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire 78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP Tel 01.49.55.43.05

https://unsa-agriculture.fr – https://unsa-sea.fr

unsa.masa@agriculture.gouv.fr

Déclaration liminaire UNSA

CSA-M du 3 et 4 novembre 2026

Nos exigences pour la nouvelle mandature

Pour résumer nos constats, nous appelons la nouvelle mandature à porter de nouveaux progrès :

- Des recrutements en fonction des besoins. Nous interpellerons la, le ou les ministre(s) sur l'adéquation des promesses politiques aux capacités à bien remplir les missions,
- Une meilleure rémunération et, au niveau ministériel, c'est l'IFSE que nous souhaitons négocier dès 2027,
- Un accord ministériel sur l'intelligence artificielle,
- Sur le volet protection sociale : de meilleurs tarifs en santé et en prévoyance,
- Poursuivre et améliorer plus encore la sécurité et santé au travail. Nous relançons aussi notre proposition d'un accord ministériel sur la QVCT.

Je vous remercie de votre attention.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
Ministère de l'agro-alimentaire de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire 78, rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP Tel 01.49.55.43.05

https://unsa-agriculture.fr – https://unsa-sea.fr

unsa.masa@agriculture.gouv.fr